



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### Coopération régionale

## Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général

#### Addendum

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### *Résumé*

Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes contient les résolutions et les décisions adoptées lors des sessions ordinaires des commissions régionales au cours du premier semestre 2011 : la Commission économique pour l'Afrique a tenu sa quarante quatrième session à Addis-Abeba les 28 et 29 mars 2011; la Commission économique pour l'Europe a tenu sa soixante quatrième session à Genève du 29 au 31 mars 2011. Les textes complets des résolutions sont disponibles sur le site <http://www.un.org/regionalcommissions/sessions.html>.

---

\* E/2011/100.



## Table des matières

| <i>Chapitre</i>                                      | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil .....  | 3           |
| A. Commission économique pour l'Afrique .....        | 3           |
| B. Commission économique pour l'Europe .....         | 5           |
| II. Questions portées à l'attention du Conseil ..... | 5           |
| A. Commission économique pour l'Afrique .....        | 5           |
| B. Commission économique pour l'Europe .....         | 10          |

## **I. Questions appelant une décision du Conseil**

### **A. Commission économique pour l'Afrique**

1. Lors de sa quarante-quatrième session à Addis-Abeba, les 28 et 29 mars 2011, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a adopté sa résolution 889 (XLIV), sur la base de laquelle la résolution suivante est soumise pour décision au Conseil.

#### **Institut africain de développement économique et de planification**

*Le Conseil économique et social,*

*Prenant note* de la résolution 889 (XLIV) adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, annexée à la présente résolution

*Reconnaissant* le rôle important de l'Institut africain de développement économique et de planification en matière de renforcement des capacités et le besoin pressant de rétablir les cadres de planification dans l'ensemble du continent africain,

1. *Prend note* de l'invitation faite au Conseil par la Commission économique pour l'Afrique de soutenir une augmentation des subventions de l'Organisation à l'Institut africain de développement économique et de planification;

2. *Invite* l'Assemblée générale à appuyer l'augmentation substantielle de la subvention que l'Organisation verse à l'Institut africain de développement économique et de planification afin de lui permettre de remplir sa mission avec efficacité à l'appui des efforts de renforcement des capacités de ses États membres;

3. *Demande* au Secrétaire général de faciliter la mise en œuvre de la présente résolution.

**Annexe**

**Résolution 889 (XLIV) relative à l'Institut africain de développement économique et de planification**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* sa résolution 875 (XLIII) sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification,

*Ayant reçu avec une grande satisfaction* le rapport qui lui a été soumis sur les activités de l'Institut au cours de l'année écoulée, qui fait état des progrès remarquables réalisés en ce qui concerne la gestion et l'exécution des programmes,

*Prenant note* des mesures prises pour rénover les bâtiments de l'Institut et les efforts déployés pour mener des actions dynamiques de sensibilisation et de communication,

*Constatant* le relèvement substantiel du niveau des contributions qu'apportent à l'Institut un nombre record de pays et des partenaires de développement,

*Reconnaissant* le rôle majeur de l'Institut en matière de renforcement des capacités ainsi que le besoin pressant de rétablir les cadres de planification dans l'ensemble du continent,

*Rappelant* qu'elle a approuvé la demande faite par le Conseil d'administration de l'Institut d'accroître considérablement la subvention annuelle que l'Organisation verse à l'Institut,

1. *Félicite* le Conseil d'administration et la Direction de l'Institut africain de développement économique et de planification des succès enregistrés pour rétablir la capacité de l'Institut d'exécuter ses programmes;

2. *Demande* à la Direction de la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre la pleine intégration du programme de l'Institut dans son programme de travail;

3. *Note avec satisfaction* que les États membres et les partenaires de l'Institut ont renouvelé leurs engagements en faveur de l'Institut et que nombre d'entre eux ont versé leur contribution; et exhorte les États membres et les partenaires à maintenir leur appui à l'Institut en continuant d'acquitter leurs contributions et en réglant tout éventuel arriéré;

4. *Réitère sa demande* tendant à ce que la subvention de l'Organisation à l'Institut soit augmentée substantiellement et invite le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette demande, notamment en portant la présente résolution à l'attention du Conseil économique et social;

5. *Invite* le Conseil économique et social à appuyer la demande d'augmentation substantielle de la subvention que l'Organisation verse à l'Institut afin de permettre à l'Institut de remplir sa mission avec efficacité à l'appui des efforts de renforcement des capacités de ses États membres;

6. *Renouvelle la demande* qu'elle a formulée au Conseil d'administration de l'Institut de continuer à lui soumettre un rapport annuel sur les progrès réalisés en ce qui concerne les activités de l'Institut.

## B. Commission économique pour l'Europe

2. Lors de sa soixante-quatrième session, tenue à Genève du 29 au 31 mars 2011, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a proposé la décision suivante pour adoption par le Conseil économique et social<sup>1</sup>

### **Guide des Pratiques Optimales de Captage et d'utilisation du Méthane Provenant des Mines de Charbon**

Le Conseil économique et social, prenant note de la décision A (64) de la Commission économique pour l'Europe et saluant l'approbation par la Commission du Guide des Pratiques Optimales de Captage et d'utilisation du Méthane Provenant des Mines de Charbon<sup>2</sup>,

décide d'inviter les États Membres des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à examiner la possibilité de prendre les mesures appropriées pour assurer l'application du Guide des pratiques optimales dans tous les pays du monde;

## II Questions portées à l'attention du Conseil

### A. Commission économique pour l'Afrique

3. Lors de sa quarante-quatrième session<sup>3</sup> à Addis-Abeba, les 28-29 mars 2011, la Commission a approuvé une Déclaration ministérielle et plusieurs résolutions, portées ci-après à l'attention du Conseil.

#### **Résumé de la Déclaration ministérielle, 29 mars 2011, Addis-Abeba**

4. Les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont délibéré sur le thème « Gérer le développement en Afrique » et reconnu qu'il était à la fois indiqué et pertinent. Les ministres ont noté que depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Afrique maintient un taux de croissance relativement élevé, en moyenne supérieur à 5 % par an, mais que cette croissance n'a pas entraîné de création substantielle d'emplois ou donné lieu à une répartition suffisamment équitable des avantages de la croissance. Ils ont également exprimé leurs inquiétudes devant le fait qu'avec le taux de croissance actuel, un certain nombre d'États africains n'atteindront pas la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement à la date buttoir de 2015.

5. Les ministres ont souligné la nécessité de repenser le rôle de l'État dans la transformation et dans le développement économiques de l'Afrique et appelé à édifier des États africains développementistes, qui utilisent le rôle joué par l'État dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de plans et politiques de

<sup>1</sup> Contenu dans le document E/ECE/1462.

<sup>2</sup> Guide des Pratiques Optimales de Captage et d'utilisation du Méthane Provenant des Mines de Charbon, publication des Nations Unies, Sales N° 10.11.E.2.

<sup>3</sup> Y compris la quatrième réunion annuelle conjointe de la Commission économique pour l'Afrique, de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique et la Conférence de l'Union africaine des ministres de l'Économie et des Finances.

développement appropriés et le marché comme instrument pour gérer le développement et promouvoir la transformation structurelle. Les ministres ont noté que l'État développementiste a un rôle crucial à jouer pour mettre à profit l'intégration régionale en vue de promouvoir le développement économique et social et souligné la nécessité pour les États développementistes africains de mettre en place de solides institutions d'intégration régionale et continentale dotées des mécanismes appropriés pour coordonner, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes d'intégration.

6. Les ministres se sont engagés, *inter alia*, à jouer un rôle direct et actif dans les efforts déployés actuellement pour renforcer les capacités locales, nationales, sous-régionales et régionales pour la conception, la planification du développement, la gestion économique et la coordination des politiques; promouvoir des processus de politique publique inclusifs; mobiliser des ressources financières pour répondre aux besoins d'investissement de l'Afrique; lutter contre l'impact des changements climatiques; accroître les ressources destinées au financement de la santé et approfondir le dialogue et le partenariat avec les ministères de la santé pour faire mieux comprendre les besoins en matière de santé; soutenir l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique; encourager le soutien actuellement apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); et soutenir les investissements dans la science et la technologie.

#### **Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique [résolution 879 (XLIV)]**

7. La Conférence des ministres a reconnu la nécessité de repenser le rôle de l'État dans la diversification économique et la transformation structurelle de l'Afrique et appelé les gouvernements africains à promouvoir un État développementiste capable de transformer son système politique en un système de développement. Elle a également appelé les gouvernements africains à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et politiques sociales et économiques inclusives visant à répondre à des préoccupations sociales telles que la pauvreté généralisée et le chômage massif des jeunes et appelé les pays africains à renforcer la gestion des finances publiques. La Conférence des ministres a encouragé les pays africains à renforcer les institutions chargées de la planification du développement à long terme et de l'élaboration des stratégies et demandé à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et aux commissions économiques régionales d'aider à la mise en place des capacités nécessaires à l'édification d'un État développementaliste en Afrique.

#### **Objectifs du Millénaire pour le développement [résolution 880 (XLIV)]**

8. La Conférence des ministres a pris note du projet de Rapport 2011 sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et recommandé son adoption en juillet 2011 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement. Elle a par ailleurs invité les pays africains à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs stratégies et plans nationaux de développement, à mettre en œuvre les cadres pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation et à partager les rapports annuels sur les objectifs du Millénaire pour le développement avec les organes législatifs, la

société civile et le secteur privé. Les ministres ont demandé à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer et de mettre en œuvre un programme spécial de soutien aux pays africains dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, axé sur les domaines où les progrès sont les plus lents, et de soutenir les efforts des pays africains en vue de promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les principales parties prenantes tendant à favoriser le développement social et humain par des politiques et programmes de protection sociale.

**Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique [résolution 881 (XLIV)]**

9. La Conférence des ministres a pris note des efforts déployés actuellement par la Commission économique pour l'Afrique pour consolider le programme d'intégration sous-régionale de l'Afrique par les soins de ses cinq bureaux sous-régionaux, et appelé la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à veiller à ce que l'appui apporté par les Nations Unies et d'autres partenaires au Programme décennal de renforcement des capacités, soit mis en œuvre dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et des mécanismes de coordination sous-régionale. Les ministres ont également demandé aux organismes des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point, sans tarder, un programme de travail complet pour le Programme décennal de renforcement des capacités et de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre et appelé à davantage d'appui en faveur des bureaux sous-régionaux afin d'accélérer le processus d'intégration régionale et d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à mieux faire face aux défis nouveaux liés au développement.

**Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique [résolution 882 (XLIV)]**

10. La Conférence des ministres, considérant l'importance de l'information statistique pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement, ainsi que pour l'intégration économique et politique de l'Afrique, a invité tous les États membres de l'Union africaine qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Charte africaine de la statistique et à ne ménager aucun effort pour le faire dans un délai d'un an afin qu'elle puisse entrer en vigueur. La Conférence a également prié les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les autres membres du système statistique africain de mettre en œuvre le Mécanisme d'évaluation intra-africaine des systèmes statistiques nationaux; de veiller à ce que l'ensemble des pays soient couverts dans un délai de cinq ans; de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la totalité des initiatives énoncées dans la Stratégie d'harmonisation des statistiques et d'élaborer plus avant d'autres stratégies dans de nouveaux domaines tels que les statistiques ventilées par sexe.

**Mécanisme africain de mutualisation des risques : Un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes [résolution 883 (XLIV)]**

11. La Conférence des ministres, reconnaissant la vulnérabilité des populations en proie à l'insécurité alimentaire ainsi que des économies nationales aux chocs météorologiques, a accueilli avec satisfaction la proposition de la Commission de l'Union africaine de travailler à la mise en place d'un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes, mécanisme africain de mutualisation des risques qui fournirait des fonds d'urgence aux États membres de l'Union africaine participants en cas de phénomènes météorologiques extrêmes. Elle a invité les États membres de l'Union africaine à appuyer les efforts de la Commission en contribuant à la phase de conception du mécanisme africain de mutualisation des risques.

**Changement climatique et développement durable en Afrique [résolution 884 (XLIV)]**

12. La Conférence des ministres, notant que les changements climatiques ont des effets de grande portée sur la croissance en Afrique, et que les changements climatiques peuvent gravement saper les progrès accomplis en vue du développement durable, s'est engagée à intégrer effectivement les préoccupations relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement en Afrique. La Conférence a demandé aux partenaires de développement de l'Afrique de renforcer leur appui à l'initiative de la Grande Muraille Verte et au programme Climat pour le Développement en Afrique et a appelé les États membres à établir des mécanismes économiques, réglementaires et législatifs pour leur permettre de passer à des voies de développement par l'économie verte et de s'engager dans le processus préparatoire de la Conférence Rio+20 afin de participer efficacement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. La Conférence a appelé la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à faire en sorte que le programme Climat pour le Développement en Afrique profite aux pays africains et aux communautés économiques régionales et à continuer d'aider les négociateurs et les décideurs africains chargés de la question des changements climatiques de sorte que l'Afrique continue de participer efficacement aux négociations internationales sur les changements climatiques. Elle a également encouragé la Commission économique pour l'Afrique et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement à approfondir leur coopération.

**Financement de la santé en Afrique [résolution 885 (XLIV)]**

13. La Conférence a invité les États membres, les institutions régionales et les partenaires de développement à mobiliser des ressources supplémentaires au moyen de mécanismes novateurs, notamment l'allégement de la dette, des partenariats public-privé et l'imposition des produits dangereux. La Conférence a exhorté les institutions régionales et les partenaires de développement à améliorer la coordination et l'harmonisation du soutien apporté aux priorités nationales en matière de santé de manière à assurer une meilleure santé aux populations africaines, en particulier aux groupes les plus vulnérables. Elle a également invité à l'amélioration des mécanismes de gouvernance et de responsabilisation dans la gestion des ressources consacrées à la santé.

14. La Conférence a par ailleurs demandé aux États membres de développer le secteur de la médecine traditionnelle en tant que stratégie complémentaire et viable de limitation des coûts et de combler l'écart entre l'accès et les besoins en matière de santé, et exhorté les États membres ayant des ressources humaines excédentaires dans le secteur de la santé à déployer certaines de ces ressources vers les pays qui sortent de conflit et de catastrophes, sur la base d'accords bilatéraux. La Conférence a encouragé les ministres des Finances et de la Santé à établir des partenariats afin de mettre en œuvre des stratégies qui instaurent des liens avec d'autres secteurs pour réaliser des synergies intersectorielles et exhorté les États membres, avec l'appui des partenaires de développement à partager les meilleures pratiques et connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

#### **Flux financiers illicites [résolution 886 (XLIV)]**

15. La Conférence des ministres, reconnaissant l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre les flux financiers illicites, a, inter alia, convenu des mesures suivantes pour lutter contre ces flux illicites : a) déterminer la nature, les types et le niveau des flux financiers illicites; b) évaluer les incidences complexes et à long terme des flux financiers illicites sur le développement; c) sensibiliser les gouvernements et les citoyens africains, ainsi que les partenaires internationaux de développement, à l'ampleur et aux effets nuisibles des flux financiers illicites sur le développement, et mobiliser aussi la volonté politique pour promouvoir la mise en œuvre des règles et règlements nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites; d) renforcer la collaboration et la coopération entre les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires internationaux pour essayer de réduire les flux financiers illicites; et e) s'attaquer aux flux financiers illicites quittant l'Afrique en créant une institution ou un organisme spécifique, tel qu'un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites et lui donner les moyens de traiter avec efficacité du problème. La Conférence a demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies de jouer sans réserve un rôle de soutien dans la mise en œuvre des mesures définies ci-dessus.

#### **Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique [résolution 887 (XLIV)]**

16. La Conférence des ministres a pris acte avec satisfaction du rôle moteur de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine dans le lancement d'initiatives capitales pour contribuer à relier la science, la technologie et l'innovation au développement industriel et commercial, et dans la continuité de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, laquelle est devenue la principale tribune d'interaction entre scientifiques, décideurs politiques et secteur privé. La Conférence a lancé un appel aux pays africains pour qu'ils renforcent leur régime de la propriété intellectuelle afin d'exploiter l'innovation au service des applications de la science et de la technologie, y compris la protection du savoir et des ressources biologiques autochtones nationaux, et invité les partenaires de développement à fournir le soutien nécessaire pour que les conclusions de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique puissent continuer d'être mises en œuvre. Elle a par ailleurs demandé à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de continuer à

soutenir la mise en œuvre effective de ces initiatives pilotes et invité les gouvernements africains et le secteur privé à appuyer les initiatives panafricaines susmentionnées et à contribuer au Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, pour soutenir les innovateurs et les inventeurs africains, en particulier les femmes innovatrices.

**Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 [résolution 888 (XLIV)]**

17. La Conférence des ministres a approuvé le projet de programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique et les priorités pour l'exercice biennal 2012- 2013, demandé au Secrétaire exécutif de la CEA de veiller à ce que les ressources voulues soient fournies en vue de l'exécution effective du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 et prié instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que l'Afrique reste l'une des priorités les plus élevées dans le programme de développement des Nations Unies, afin de permettre aux pays africains d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de relever d'autres défis de développement. La Conférence a également lancé un appel en faveur d'un recours accru à une conception de la gestion axée sur les résultats pour gagner en responsabilisation et en impact dans l'exécution du programme.

**B. Commission économique pour l'Europe**

18. Lors de sa soixante-quatrième session, organisée à Genève du 29 au 31 mars 2011, la Commission économique pour l'Europe a adopté la décision A (64), dont les dispositions sont portées ci-dessous à l'attention du Conseil.

19. La Commission a réaffirmé les orientations stratégiques de la réforme de 2005 de la CEE, et l'engagement de ses États membres dans le soutien et le renforcement de la mise en œuvre effective du mandat de l'Organisation. La Commission a encouragé la CEE à poursuivre son rôle de catalyseur en traduisant au niveau régional les objectifs de développement durable convenus par la communauté internationale et en soutenant leur mise en œuvre, et a demandé à la CEE de continuer de contribuer à la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies aux plans national, régional et mondial. La Commission a exprimé sa satisfaction devant les actions engagées par le Comité exécutif en son nom et a décidé que la prochaine session de la Commission se tiendrait en 2013. La Commission a invité le Comité exécutif à examiner les moyens de mieux interagir avec les présidents des comités sectoriels de la CEE afin d'assurer son rôle en terme de gouvernance et de supervision durant la période intersession.

**Réunion préparatoire régionale en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

20. La Commission a décidé d'organiser la réunion préparatoire régionale en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable les 1er et 2 décembre 2011 à Genève, et invité les États membres à contribuer à la couverture des frais de la réunion.

**Conférence ministérielle sur le vieillissement**

21. La Commission a reconnu le rôle central du Groupe de travail sur le vieillissement de la CEE dans la coordination des éléments régionaux de l'examen et de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et a décidé d'organiser une Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement les 19-20 septembre 2012.

**Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale**

22. La Commission a salué le rôle du programme dans la promotion de la coopération économique régionale et la facilitation de la paix et de la stabilité en Asie centrale, ainsi que le renforcement de la coopération avec l'Afghanistan au niveau du groupe restreint de haut niveau du Conseil régional de coopération économique.

**Aide pour le commerce**

23. La Commission a demandé que des actions soient entreprises, en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations, pour encourager et assurer la participation pleine et entière de tous les pays aux économies en transition à l'Initiative Aide pour le commerce de l'OMC. La Commission a également pris note des résultats de la Conférence ministérielle sur la feuille de route pour l'aide au commerce du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale et demandé au secrétariat de travailler avec l'OMC et d'autres organisations en appui des suites à donner à cette Conférence.

**Sécurité routière**

24. La Commission a pris note du lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière et des initiatives de la CEE pour renforcer les activités en matière de sécurité routière, soutenu les efforts de la CEE pour améliorer la coordination avec d'autres acteurs internationaux, du système des Nations Unies ou non, dans des domaines ayant une incidence sur la sécurité routière, et appelé la communauté des donateurs internationaux à fournir des financements additionnels en appui des programmes d'actions pour la sécurité routière de la CEE.

**Transport**

25. La Commission a pris note du développement des infrastructures de transport en Europe et en Asie centrale, ainsi que de l'avancée des projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen et de liaisons de transport Europe-Asie et invité le secrétariat à continuer de soutenir ces initiatives nationales. Elle a également demandé au Comité exécutif de veiller à l'application sans entrave de la Convention TIR.

**La gestion durable des forêts et l'Année internationale des forêts**

26. La Commission a réitéré son engagement et son soutien à l'égard des travaux de la CEE concernant la forêt et le bois et accueilli favorablement les activités proposées pour l'Année internationale des forêts. Elle a également demandé au

secrétariat de continuer de proposer le savoir-faire et les services de la Section mixte de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'appui des activités du processus Forest Europe.

#### **Enjeux en matière de logement dans la région**

27. La Commission a encouragé le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à considérer l'aménagement du territoire et « les marchés immobiliers » comme des composantes clefs de ses travaux, et invité le Comité à faire rapport au Comité exécutif des futures orientations politiques et de la possibilité d'organiser en 2012 une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments de la CEE relatifs au logement.

#### **Septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et processus environnement et santé**

28. La Commission a reconnu le rôle important du processus « Un environnement pour l'Europe » dans les progrès de la gouvernance environnementale dans la région, et a remercié le gouvernement du Kazakhstan d'accueillir la Septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Elle a reconnu la valeur des accords multilatéraux sur l'environnement adoptés par la CEE, y compris des instruments importants sur l'eau, l'air, l'évaluation de l'impact environnemental, les accidents industriels, la participation du public et l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement.

#### **Statistiques**

29. La Commission a reconnu la nécessité de disposer de statistiques solides, pertinentes et comparables sur les indicateurs environnementaux et de renforcer ces derniers. Elle a soutenu les travaux de la CEE avec des experts nationaux de l'environnement et des statisticiens officiels pour remédier aux divergences méthodologiques, au déficit d'information et au manque d'orientation claire quant à la production d'indicateurs environnementaux dans les domaines clefs que sont l'air pur, l'énergie, l'eau potable, les déchets, la biodiversité de la forêt et le transport durable.

#### **Énergie**

30. La Commission a encouragé la CEE à promouvoir le dialogue, l'intégration et la coopération au plan régional grâce à des normes de sécurité en matière de production, de transformation, de transit et de transport, et d'utilisation de l'énergie contribuant à assurer un développement économique accessible et durable.